COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Semaine de la prévention des incendies

Les issues de secours, la clé d'évasion en cas de sinistre

Rivière-du-Loup, le 5 octobre 2020 – La Semaine de la prévention des incendies est en cours jusqu'au 10 octobre sous le thème *Le premier responsable, c'est toi!* Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup convie cette année les citoyens à se pencher sur l'évacuation de leur résidence, particulièrement l'évacuation du sous-sol.

Plus de la moitié des foyers canadiens comptent au moins une chambre à cet étage. Bien que l'emplacement d'une fenêtre dans toute chambre incluant au sous-sol soit obligatoire depuis longtemps, sauf en présence de gicleurs ou d'une porte donnant directement sur l'extérieur, le tout demeure parfois méconnu de certains citoyens. Pourtant, en cas de sinistre, la fenêtre sera peut-être la seule issue accessible à l'occupant d'une chambre du sous-sol, souvent un enfant.

Il est donc primordial de s'assurer que chaque chambre de sa résidence comprenne bel et bien une fenêtre qui s'ouvre de l'intérieur sans clé, outils ou connaissances spéciales, qu'elle soit facile d'accès et suffisamment grande pour permettre l'évacuation. La norme Egress du *Code national du bâtiment* spécifie d'ailleurs toutes les règles en vigueur et s'applique pour toute construction et rénovation. Finalement, il ne faut surtout pas oublier de les déneiger l'hiver, pour maintenir l'issue fonctionnelle en tout temps.

Le plan d'évacuation

Le thème national souligne et rappelle par ailleurs que la prévention incendie relève d'abord et avec tout de chacun, premier responsable d'adopter des comportements sécuritaires pour prévenir les incendies et assurer sa propre sécurité. En cas de sinistre, plusieurs éléments font une différence cruciale dans le temps de réaction et la survie des familles, dont un plan d'évacuation à jour, connu des membres de la maisonnée et pratiqué une fois par année. Celui-ci est tout simplement un dessin de chaque étage du domicile destiné à faciliter l'évacuation des occupants, afin que chacun sache où se diriger en cas d'incendie ou de sinistre.

Le plan doit idéalement spécifier :

- les fenêtres et les portes qui peuvent servir de sortie de secours;
- si possible, deux trajets pour sortir de chaque pièce, sans oublier que la sortie

...2

habituelle du domicile pourrait être inaccessible en cas de feu et qu'il faut donc prévoir une ou des sorties de rechange comme les fenêtres ou la porte-fenêtre (porte-patio);
- le point de rassemblement extérieur, accessible en toute saison. Il faut éviter d'avoir à traverser la rue, tout en étant visible des pompiers à leur arrivée;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, ainsi que des extincteurs portatifs.

Il faut également planifier :

- l'évacuation des bébés et des enfants. Les enfants de 12 ans et moins ont du mal à s'éveiller au son de l'avertisseur de fumée. L'intervention des parents pour les réveiller et les guider vers la sortie est souvent nécessaire;
- l'évacuation des personnes âgées ou handicapées et l'aide dont elles ont besoin pour se réveiller, se déplacer, etc.;
- comment joindre le 911 une fois à l'extérieur de son domicile.

L'avertisseur de fumée, votre meilleur allié

Il n'est plus à démontrer que l'avertisseur de fumée sauve des vies en permettant d'évacuer avant qu'il ne soit trop tard. Pourtant, seulement 42 % des résidences incendiées au Québec étaient munies d'un tel équipement fonctionnel! Le Service de sécurité incendie enjoint donc les Louperivois à profiter de la Semaine de la prévention des incendies pour vérifier le leur, changer sa batterie ou en acheter un nouveau s'il a dépassé sa durée de vie de 10 ans.

Pour découvrir d'autres conseils qui pourraient sauver ce que vous avez de plus précieux, votre famille, visitez la section consacrée à la Semaine de prévention sur le site du ministère de la Sécurité publique.

- 30 -

Source : Karine Plourde, conseillère
Service des communications
418 867-6611